



# Guide de l'écolier 2022 - 2023



*fos* SUR MER





# Édito du maire



Chers parents,

L'enfance et la jeunesse sont au cœur du projet municipal, ils incarnent cet avenir que nous entendons construire autour de valeurs et de véritables projets.

Pour cela, nous nous donnons les moyens d'agir avec un très haut niveau de service public que nous revendiquons comme une culture et une fierté collectives.

Ce guide vous permet de prendre la mesure de tous les possibles offerts à vos enfants pour que l'école soit le lieu de l'apprentissage, du bien-être, mais également le tremplin vers de multiples découvertes.

3

Dans ces pages, vous trouverez détaillé le fonctionnement des écoles ainsi que des activités et des services qui y sont proposés.

L'une de nos priorités est l'accueil individualisé et les moyens que nous déployons pour permettre la scolarisation des enfants qui rencontrent des problématiques de santé ou en situation de handicap.

Ceci forme un tout cohérent, un monde autour de l'enfant qui le rassure, l'éveille, lui donne confiance.

Les services sont à pied d'œuvre toute l'année pour lui donner le meilleur, en relation étroite avec l'Education Nationale et les enseignants dont je ne soulignerai jamais assez le mérite.

Merci à tous ces acteurs pour leur investissement, merci pour les petits Fosséens !

Chers parents, j'espère que ce guide vous permettra d'accompagner au mieux vos enfants dans le parcours de vie qu'ils débutent à l'école.

René Raimondi,  
Maire de Fos-sur-Mer

# Édito

## de l'adjoint délégué à l'Éducation



Madame, Monsieur, chers parents,

Ce « guide de l'écolier » doit vous permettre d'appréhender au mieux l'ensemble des services proposés par la Ville dans son projet éducatif.

Ambitieux, celui-ci doit permettre à l'ensemble de nos jeunes écoliers d'y trouver les moteurs de leur développement, l'adaptation à leur environnement, à leur milieu de vie.

L'enfant s'y retrouve au centre, pour que soit développé son épanouissement personnel, pour accompagner son chemin vers la citoyenneté, pour faciliter ses apprentissages.

Pour cela, donner aux enseignants les moyens d'assurer leur mission nous est apparu évident, et le déploiement des tableaux numériques dans les classes et des tablettes auprès des élèves en atteste.

L'accompagnement des écoliers dans les temps péri-scolaires et médian doit leur permettre d'être placés dans les meilleures conditions aux moments des apprentissages.

4

Ce guide va vous apporter les renseignements pratiques pour la scolarité de vos enfants, mais sera aussi un récapitulatif de l'ensemble des moyens mis à disposition par la Commune pour que l'École assure ses missions dans les conditions idoines, et que les écoliers fosséens soient placés dans le contexte le plus favorable à leur développement.

Bonne année scolaire.

Philippe POMAR  
1er adjoint délégué à l'Éducation  
et aux Affaires scolaires

# Sommaire

**p6**

## L'organisation dans les écoles

Inscriptions scolaire et périscolaire, mode d'emploi

21 Atsem dans les maternelles

Les bâtiments scolaires et leur entretien

Les moyens municipaux mis à disposition

La restauration scolaire

Le Pass' Restauration

Les transports

**p14**

## Au sein des écoles

L'école : jours et horaires de fonctionnement

Le rôle des conseils d'école

La coopérative scolaire

L'inspection de l'Éducation nationale

La scolarisation des enfants en situation de handicap

**p18**

## L'accompagnement à la scolarité

Le numérique à l'école

La bibliothèque centre documentaire

Les classes transplantées

Les activités physiques et sportives

Les études surveillées

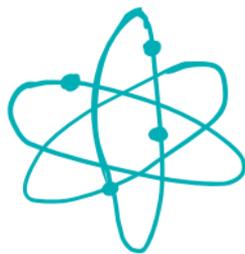
Le Coup de pouce et le club de langage

Le périscolaire

**p25**

## Numéros et adresses utiles

# L'organisation dans les écoles



## ■ Inscriptions scolaire et périscolaire, mode d'emploi

### Inscription scolaire

La ville de Fos-sur-Mer compte cinq groupes scolaires rattachés à un périmètre, comportant chacun une école maternelle et une élémentaire. Chaque enfant est scolarisé dans son école de périmètre.

Plusieurs types de démarches :

- >> La première inscription en maternelle, rentrée septembre 2023 uniquement pour les enfants nés en 2020 ;
- >> Les dérogations scolaires à renouveler pour les enfants dérogataires qui entrent en cours préparatoire ;
- >> Les dérogations scolaires (déménagement, intégration du périmètre...) ;
- >> Le recensement des enfants nés en 2021 pour la rentrée 2024. Ce recensement permet de maîtriser les effectifs et évaluer les besoins 2024.

**L'inscription s'effectue en trois étapes :**

#### Service Pôle Accueil

Ouvert de 8h30 à 13h30 - 14h30 à 17h30 le lundi, et de 8h30 à 17h30 sans interruption du mardi au vendredi.

Tél : 04 42 47 71 91

courriel : [pole.accueil@mairie-fos-sur-mer.fr](mailto:pole.accueil@mairie-fos-sur-mer.fr)

6

#### • 1<sup>ère</sup> étape à la mairie

L'inscription doit être obligatoirement effectuée par le ou les représentants légaux de l'enfant.

Elle se réalise par formulaire mail via le site de la ville ou en direct au pôle accueil sur rendez-vous.

Les documents nécessaires sont les suivants: (aucune photocopie ne sera faite en mairie):

- Livret de famille (original + photocopie);
- Carte d'identité du parent qui vient faire l'inscription scolaire (original + photocopie) ;
- En cas de divorce ou de séparation: jugement complet et/ou dernière ordonnance (original + photocopie) ou

autorisation d'inscription écrite par l'autre parent + photocopie de la carte d'identité;

- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (original+ photocopie).

### • 2° étape : délivrance d'un certificat :

Le certificat d'inscription scolaire est à récupérer au service pôle accueil sur rendez-vous. Cette rencontre est l'occasion de communiquer des informations relatives aux fonctionnements des divers accueils pour la rentrée de l'enfant. Une pièce d'identité sera obligatoirement présentée lors de ce rendez-vous.



### • 3° étape : l'inscription auprès de l'établissement scolaire

L'enfant doit être ensuite inscrit auprès du directeur ou de la directrice de l'école indiquée.

Les pièces justificatives suivantes sont nécessaires :

- Certificat d'inscription délivré par la mairie de Fos-sur-Mer;
- Livret de famille;
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois ;
- Carnet de santé;
- Certificat de radiation de l'école précédente, s'il y a lieu ;
- Extrait de jugement et/ou autorisation d'inscription en cas de séparation ou de divorce.

7



## Inscriptions périscolaire et extrascolaire

Lorsque votre enfant n'est pas en classe, il peut profiter de temps périscolaires ou extrascolaires durant lesquels il pratique d'autres activités pédagogiques ou de loisirs, sous la responsabilité d'une équipe de professionnels de la mairie.

L'inscription doit être obligatoirement effectuée par le ou les représentants légaux de l'enfant.

L'inscription se réalise par formulaire mail sur le site de la ville ou en direct au pôle accueil sur rendez-vous. Dans les deux cas des pièces administratives seront à fournir.

Toute information ou changement important relatif à la situation de l'enfant et toute modification d'information figurant dans la fiche individuelle de renseignements doivent être signalés au service Pôle Accueil.

Tout dossier est valable uniquement pour l'année scolaire pour laquelle l'inscription a été effectuée. Tout dossier incomplet sera rejeté.

## ■ 21 Atsem dans les écoles maternelles

Dans chacune des classes maternelles de la ville de Fos-sur-Mer, un Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem) est positionné pour l'année scolaire, soit un total de 21 agents municipaux sur l'ensemble des établissements scolaires. Ces agents sont titulaires du CAP Petite Enfance et lauréats du concours d'ATSEM.

Ces Atsem assistent les enseignants des classes maternelles dans la préparation de l'animation des activités pédagogiques. Ils interviennent durant les temps municipaux tout en garantissant une bonne hygiène des locaux et du matériel scolaire. Ils offrent aussi un accueil de qualité sur les temps périscolaires de la pause méridienne et du goûter.

### **Leurs missions :**

#### **>> L'assistance à l'enseignant :**

Sous la responsabilité de l'enseignant, l'Atsem participe à l'animation d'ateliers pédagogiques dans le respect des méthodes et consignes données. En amont, l'Atsem prépare le matériel nécessaire à l'activité et remet la classe en état.

Pour les petites sections, c'est l'Atsem qui veille au sommeil des enfants durant la sieste.

Ils aident les enfants à acquérir de l'autonomie dans tous les secteurs d'activités.

## >> L'accompagnement dans le temps périscolaire

Aujourd'hui les Atsem sont incontestablement le lien affectif durant l'ensemble de la journée scolaire voire sur l'année scolaire, de par leur présence sur l'ensemble des dispositifs (temps contraint et temps périscolaire).

Il leur appartient d'offrir un accueil de qualité durant la pause méridienne en assistant les enfants durant le temps du repas et en pratiquant une surveillance active.

Ces agents assurent le goûter des enfants après le temps contraint, avec un animateur par classe.

Sur la base du volontariat, les Atsem peuvent également participer aux accueils du matin et sont sollicités les premiers mercredis de l'année scolaire par le centre aéré maternel.

## >> L'entretien :

Les Atsem assurent l'entretien de la classe dont ils ont la charge durant les jours scolaires. Durant les vacances, ils assurent un nettoyage approfondi . Ils prennent aussi en charge l'entretien de l'ensemble du matériel utilisé en classe pour les apprentissages, afin de garantir une hygiène parfaite.

9



## ■ Les bâtiments scolaires et leur entretien

Trente-quatre agents municipaux interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires. Ils garantissent une hygiène parfaite de l'ensemble des locaux scolaires, assurent l'entretien des écoles conformément aux conditions d'hygiène et de sécurité, et offrent un accueil de qualité aux enfants. Ces agents assurent également un accompagnement éducatif auprès des enfants scolarisés.

### Leurs missions d'entretien

- >> Assurer l'entretien des écoles 180 jours par an ;
- >> Nettoyer les classes, les salles d'activité, les communs (couloirs, sanitaires, tisanerie...) ;
- >> Entretien des toilettes 3 à 4 fois par jour afin d'optimiser l'hygiène des communs ;
- >> Assurer un grand nettoyage durant les petites et grandes vacances scolaires.

D'autre part, les agents affectés à l'entretien des écoles maternelles sont positionnés et réaffectés durant les vacances scolaires sur des services de la direction de l'Éducation, notamment sur les centres aérés (Maison des enfants ou centre maternel).

### Leurs missions d'accompagnement

- >> Accompagner, aider à servir, à couper et jouer un rôle éducatif auprès des enfants durant le repas ;
  - >> Assurer une surveillance active dans la cour ;
  - >> Proposer des animations et participer aux activités de l'équipe périscolaire ;
- 10 >> Intervenir également dans le temps périscolaire du soir de 16h30 à 17h.



La ville dote également les agents municipaux de moyens efficaces pour entretenir les écoles, tant les gardiens que les agents d'entretien avec les autolaveuses, les aspirateurs, de l'outillage performant. Toutes les acquisitions font l'objet d'une concertation avec l'école.

## ■ Les moyens municipaux mis à disposition



La ville de Fos-sur-Mer prend en charge l'ensemble des moyens matériels dont l'école et les enfants ont besoin pour leur fonctionnement et assure ainsi le principe de gratuité scolaire.

### L'achat des fournitures scolaires

Un budget « Fournitures scolaires » de 1200 euros est mis à disposition de chaque enseignant afin qu'à la rentrée de septembre, le cartable de l'élève soit équipé des articles nécessaires durant l'année scolaire. Ainsi seront distribués cahiers, protège-cahiers, stylos, gommes, règles, rapporteurs et autres...

11

De même, chaque enseignant choisit les manuels scolaires et les différentes fournitures pédagogiques qui lui permettront de mettre en œuvre sa méthode éducative, ainsi que le matériel indispensable au fonctionnement général de la classe. La Ville finance ces achats.

De plus, le directeur de l'école dispose d'un budget pour l'achat des fournitures de bureau pour l'administration scolaire.

### La collectivité dédie des budgets supplémentaires à :

L'organisation des classes de neige pour tous les enfants des classes de CM2 et des classes doubles CM1/CM2 ;

L'achat de petit linge des écoles maternelles ;





L'organisation des arbres de Noël (un jouet, un sachet de friandises pour chacun des enfants et un goûter en classe) pour les classes maternelles ;

La prise en charge financière des transports pour les sorties scolaires et les activités culturelles.

La ville de Fos-sur-Mer souhaite également faire des écoles un lieu agréable en renouvelant régulièrement le mobilier scolaire des classes, et autres lieux de vie dans les écoles.

## ■ La restauration scolaire

À Fos-sur-Mer, près de 88% des enfants scolarisés sont inscrits à la cantine. C'est la direction de la Restauration, composée au total de 55 agents, qui assure la fourniture des repas grâce à sa cuisine centrale.

12

Ainsi tous les jours, 11 agents de production culinaire préparent environ 1500 repas dont près de 1300 sont destinés aux écoles maternelles et élémentaires, 3 chauffeurs les acheminent et 28 agents positionnés dans les offices des groupes scolaires les distribuent en liaison chaude. Les mercredis et les vacances scolaires, la direction de la Restauration sert également les repas pour les centres aérés, les stages de la direction des Sports et du service Jeunesse.

Les menus sont élaborés en tenant compte des règles d'équilibre et d'hygiène alimentaire et des contraintes techniques.

Ces menus sont composés de produits achetés en circuit court, notamment fruits et légumes de saison et volailles fraîches et cuisinés avec des viandes françaises: bœuf, veau, agneau, porc, volaille. Le pain est bio.

Les menus sont mis en ligne sur le site de la ville ([www.fos-sur-mer.fr](http://www.fos-sur-mer.fr)), sur l'application Fos Mobile et sont disponibles au Pôle Accueil.



## Le Projet d'accueil individualisé municipal

Afin d'accueillir les enfants présentant des allergies alimentaires ou souffrant de pathologies chroniques, un Projet d'accueil individualisé municipal (PAIM) peut être mis en place à la demande de la famille au moment de l'inscription au Pôle Accueil. Il n'est pas pratiqué de substitution de repas ou d'aliment par la cuisine mais un panier repas peut être fourni par la famille en respectant les conditions de conservation précisées dans le protocole. Ainsi sont garantis la sécurité de l'enfant et le respect de son suivi médical, le cas échéant.

## ■ Le Pass' Restauration

Créé en septembre 2010 par la volonté municipale, le Pass' Restauration est un dispositif géré par le Centre communal d'action sociale, dont l'objectif vise à améliorer les services rendus à la population et à aider un grand nombre de Fosséens à faire face à leurs dépenses de restauration collective. Cette aide personnalisée consiste en une prise en compte d'une partie des frais de restauration scolaire pouvant aller jusqu'à 60%.

Afin de procéder au calcul des ayants droit, sont pris en compte les revenus, mais aussi les dépenses liées à leur habitation principale (énergie, loyers, emprunts immobiliers)

**Pour bénéficier de l'étude de vos droits au Pass' Restauration vous devrez, lors du dépôt de votre demande d'inscription à la cantine, ajouter aux documents demandés une copie :**

- >> de la dernière quittance de loyer ( à fournir chaque année ) ;
- >> ou de l'échéancier de l' emprunt immobilier (tableau d'amortissement s'il n'a pas déjà été fourni l'année précédente). Avec la mention en haut à droite "PASS' RESTAURATION".

Après étude du dossier, en cas d' éligibilité un remboursement par le Centre communal d'action sociale d'une partie des factures dûment réglées sera versé.

## ■ Les transports

Les services de la Métropole Aix-Marseille Provence assurent le ramassage scolaire, qui transporte les enfants vers les établissements scolaires les jours de classe, et retour. Ils sont basés au pôle multimodal : parking du collège André Malraux. Ils renseignent les administrés et procèdent aux inscriptions. Généralement, à partir du début du mois de juillet, les inscriptions en ligne sont possibles.

**Pour en savoir plus :** [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)

La ville de Fos-sur-Mer a en charge les transports de l'ensemble des activités hors établissements scolaires durant le temps contraint.

Pour les activités sportives qui se déroulent dans les gymnases ou à la piscine ainsi que les APPN (voile, kayak, VTT, etc.), la direction des Sports organise les transports nécessaires.

La commune met également à disposition des enseignants un budget leur permettant de pratiquer des activités scolaires hors des établissements que ce soit sur la commune ou en dehors. Il s'agit des sorties vers le cinéma, le théâtre, ou encore de l'ensemble des sorties de fin d'année. Sur demande écrite, la direction de l'Éducation organise les transports adaptés. Les services municipaux se chargent également des transports des classes transplantées (vertes ou rousses, de neige).

Ces prestations sont effectuées via des sociétés de transports spécialisées ainsi que par le service transport municipal.

## Au sein des écoles



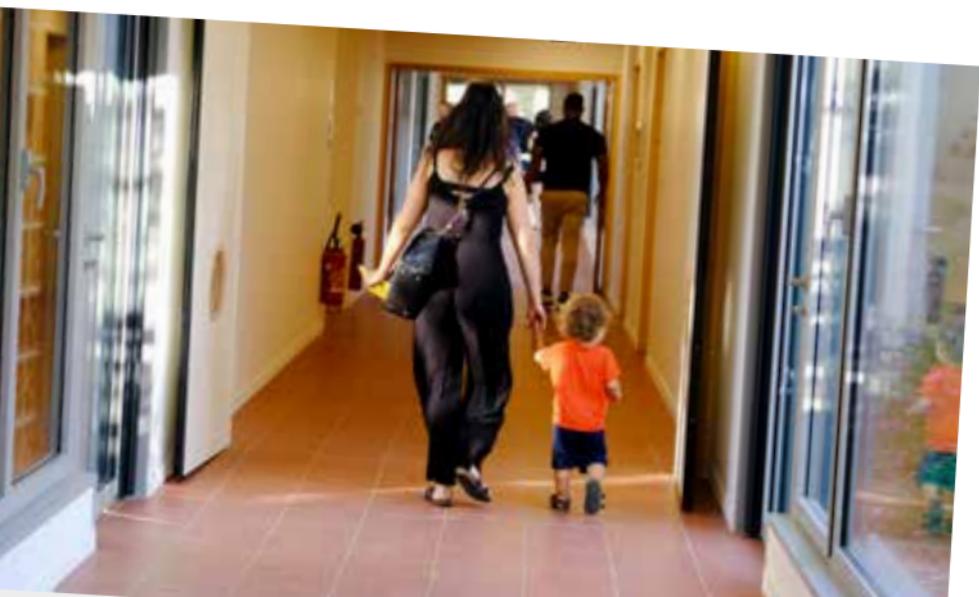
### ■ L'école, jours et horaires de fonctionnement

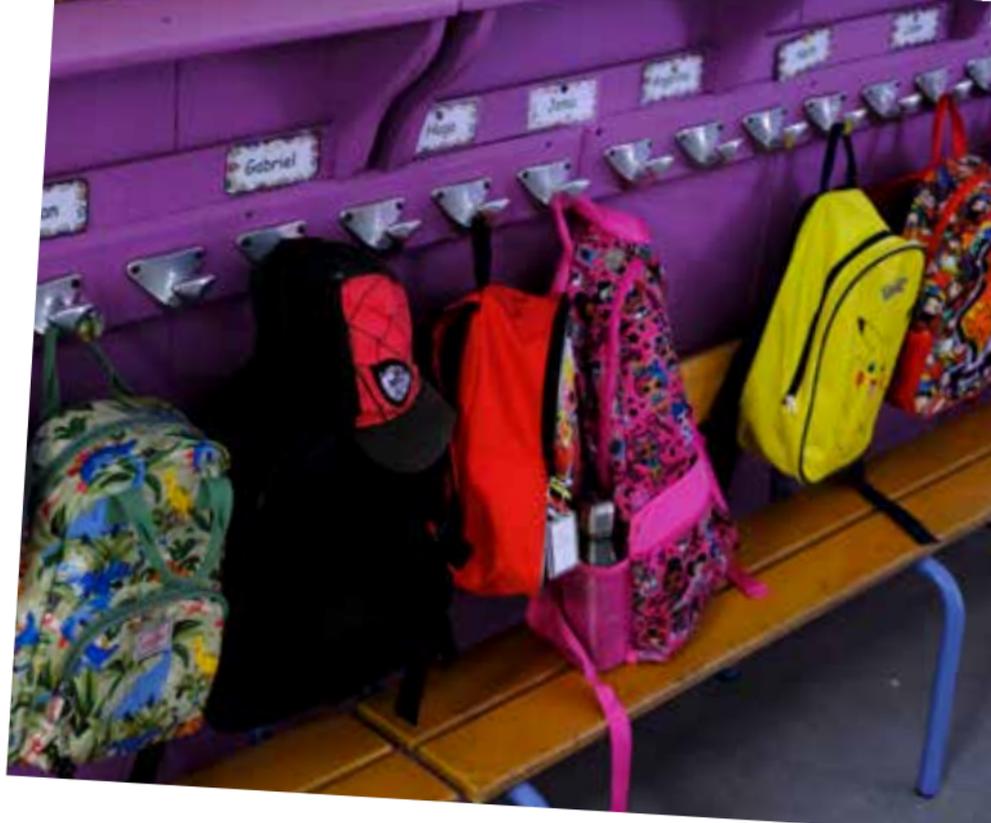
À la rentrée 2017, la ville de Fos-sur-Mer a fait le choix de revenir à la semaine de 4 jours.

Les écoles fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Chaque école est dirigée par une directrice ou un directeur de l'Éducation nationale en charge de l'organisation au sein de l'école. Chaque enseignant est responsable de sa classe.

**14** À la rentrée 2022, l'organisation pédagogique des écoles fait état de 64 classes dont 43 élémentaires, 21 maternelles et 1 classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire).





## ■ Le rôle des conseils d'école

15

Le conseil d'école est une instance composée du directeur d'école présidant les séances, de l'ensemble des enseignants de l'école, du maire ou de son représentant (adjoint au maire ou conseiller municipal), des représentants des parents d'élèves dont le nombre est égal au nombre de classes de l'école. Les membres du conseil d'école siègent durant l'année scolaire et sont renouvelés à chaque rentrée. Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents d'élèves.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école, participe à l'élaboration du projet d'école et l'adopte. Il donne aussi son avis sur la vie de l'école, notamment sur les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République. Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves.

## ■ La coopérative scolaire

La coopérative scolaire est un regroupement d'adultes et d'élèves qui décident de mettre en œuvre un projet éducatif en s'appuyant sur les pratiques de la vie associative. Elle peut être affiliée à la section départementale de l'Office de

coopération à l'école (OCCE) ou être constituée en association autonome.

La coopérative scolaire vise à développer l'esprit de solidarité entre les élèves, à améliorer le cadre scolaire et les conditions de travail et de vie des élèves dans l'école.

La coopérative scolaire finance des activités communes, sorties, abonnements. Ses ressources proviennent de dons, subventions, cotisations et produits de fêtes.

## ■ L'Inspection de l'Éducation nationale

La circonscription dont dépend la ville de Fos-sur-Mer regroupe aussi les communes d'Istres et de Saint-Mître-les-Remparts.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription est le supérieur hiérarchique des enseignants. Il est assisté de conseillers pédagogiques.

### Inspection de l'Éducation Nationale

1 Place Jean Moulin  
13800 Istres

## ■ La scolarisation des enfants en situation de handicap



16

La ville de Fos-sur-Mer est très attentive à l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des établissements scolaires et dans les activités péri et extrascolaires. Au sein du Centre communal d'action sociale (CCAS), existe un service prévention inclusion dont dépendent les Agents d'insertion handicap (AIH).

Les AIH assurent un accompagnement auprès d'enfants et adolescents (jusqu'à 18 ans), en multi-accueil pour les tout-petits, en milieu scolaire jusqu'au CM2 et en extrascolaire jusqu'à 18 ans. Ils interviennent pour adapter les consignes données par l'éducateur ou le professeur des écoles, pour aider l'enfant à faire au mieux de ses capacités.

Deux procédures de positionnement des AIH peuvent se mettre en place :

### >> Procédure pour le temps scolaire

Au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), une équipe pluridisciplinaire évalue les capacités et les besoins de l'enfant concerné et propose un plan personnalisé de scolarisation. Ce plan est soumis à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide de l'attribution des aides et



prestations. À partir de cette décision, la mission Intégration de l'Éducation nationale prévoit le positionnement d'une Auxiliaire de vie scolaire (AVS) auprès de l'enfant pendant le temps scolaire, le pôle des AIH vient se positionner en complément de l'Éducation nationale en maternelle et en élémentaire. En temps périscolaires, les AIH sont positionnés suite aux demandes adressées par le service animations périscolaires de la commune pour les enfants ayant une notification MDPH précisant le nombre d'heures d'accompagnement.

### **>> Procédure pour le temps des vacances scolaires**

Les structures communales (multi-accueil, Maison des enfants, centre maternel, Maison des jeunes, École municipale des sports), ainsi que des structures associatives, expriment leurs besoins en intervention des AIH dans les activités qu'elles proposent et qui accueillent des enfants en situation de handicap. Une fois toutes les demandes recensées, le positionnement des AIH est élaboré en respectant une équité pour l'ensemble des enfants, afin de permettre une réponse positive au plus grand nombre de familles.

## Centre communal d'action sociale

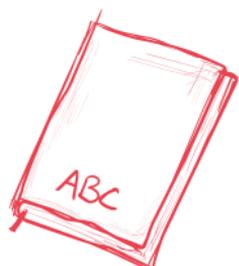
Service Santé prévention handicap

Maison de Fos - 75 chemin Fontaine de Guigue

13270 Fos-sur-Mer

04 42 47 71 11

# L'accompagnement à la scolarité



## ■ Le numérique à l'école

Depuis de nombreuses années, les écoles de Fos-sur-Mer sont dotées d'une salle informatique permettant aux enseignants et aux élèves d'accéder aux apprentissages dans le domaine de l'informatique.

En 2017, la commune a décidé de renforcer sa politique d'équipement informatique pour les élèves et les enseignants. Après études dans des écoles de différentes villes, le choix s'est porté sur l'installation de tableaux numériques dans les classes (TNI).

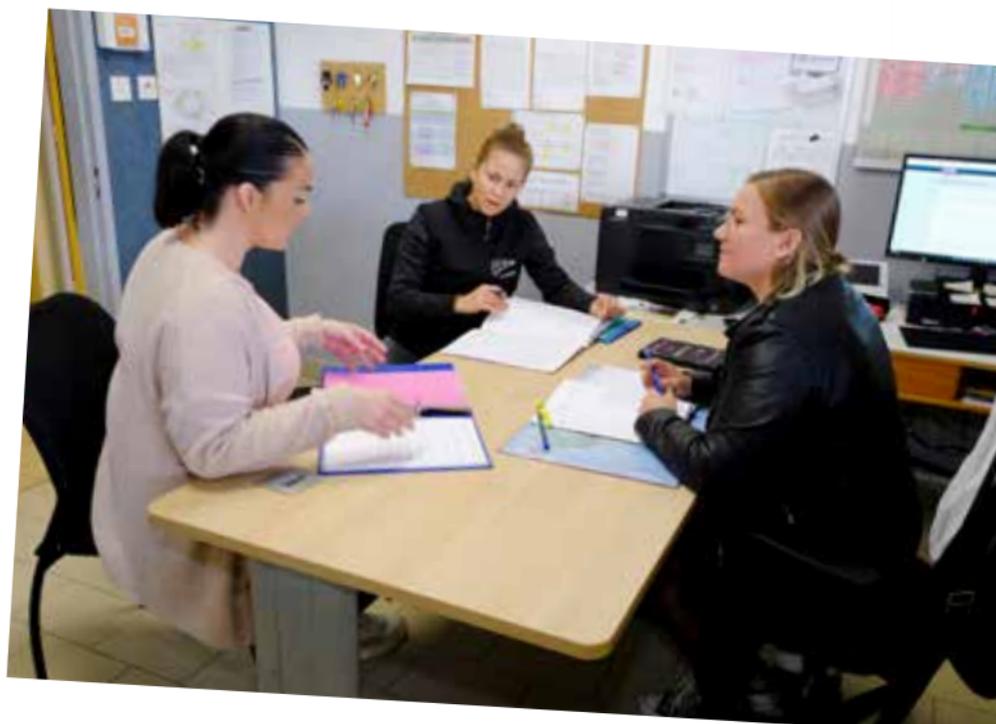
Le déploiement de ces projets numériques s'est fait sur l'ensemble des groupes scolaires progressivement. À ce jour, la totalité des classes élémentaires sont dotées d'un TNI ainsi que les classes de Grande section maternelle, projet engagé en partenariat avec l'Éducation Nationale sur la partie pédagogique. Les écoles disposent également de classe mobile, chariot de tablettes Ipad par niveau scolaire.

18

## **Nouveauté : Création des secrétaires des écoles**

La ville depuis de nombreuses années sollicite l'Éducation Nationale pour remettre en place les secrétaires des écoles. En 2017, l'État mettait fin aux contrats aidés qui lui permettaient de financer les postes des secrétaires des écoles dans les groupes scolaires. À Fos-sur-Mer, la Ville souhaite alors prendre à sa charge le personnel et permettre aux directeurs et directrices de continuer à profiter de cette aide précieuse au quotidien avec un recrutement d'une secrétaire des écoles dans chacun des 5 groupes scolaires de notre commune. Une aide précieuse pour renforcer ainsi les moyens importants, déjà mis en place par la Commune, afin d'accompagner les professeurs dans leur quotidien, les secrétaires des écoles

ont fait leur retour dans les groupes scolaires et travaillent donc à la fois aux côtés des directeurs des écoles élémentaires, maternelles et des équipes du péri-scolaires, afin de les accompagner au mieux dans leurs tâches administratives.



## ■ La bibliothèque centre documentaire

Lieu ouvert à l'ensemble des élèves de l'école, la Bibliothèque centre documentaire (BCD) joue un rôle central dans les animations et les activités pédagogiques organisées autour de la lecture. Elle regroupe les moyens nécessaires à l'exercice pédagogique et propose un fonds documentaire dans lequel les élèves peuvent puiser.

À Fos-sur-Mer, chaque groupe scolaire dispose d'une BCD. Un agent BCD est mis à la disposition de l'école pour une aide documentaire auprès des élèves en fonction des projets des enseignants.

Les agents BCD participent également à l'encadrement des enfants durant les temps péri-scolaires et proposent des projets d'incitation au plaisir de lire et d'écrire.

## ■ Les classes transplantées

Les classes transplantées permettent aux enfants de bénéficier d'un enseignement spécifique relevant d'un projet pédagogique porté par l'enseignant dans un milieu différent et adapté.

Ces séjours sont également les supports pour développer des notions essentielles telles que le bien vivre ensemble, la cohésion de groupe, l'esprit d'équipe...

Si les projets sont portés par les enseignants, la collectivité contribue, dans son domaine d'action, à mettre en place ces classes transplantées. Elle organise et prend en charge l'ensemble des transports nécessaires.

### La classe de neige

Cette classe transplantée est historiquement très particulière à Fos-sur-Mer.

Née en 1968 sur la commune, cette action perdure et concerne encore l'ensemble des enfants des CM2 de la commune (également les classes de CM1/CM2), soit actuellement en moyenne 250 enfants par an pour un budget global de 220 000 euros.

Les classes de neige s'inscrivent dans le projet de ville et en concertation avec l'Éducation nationale, le ski alpin fait partie intégrante du sport cycle 3 (PAD). Le séjour dure 12 jours : le départ s'effectue un lundi et le retour a lieu le vendredi en 15.

Le service Vie Scolaire de la direction de l'Éducation prend en charge toute l'organisation logistique de ces classes de neige et se fait également le relais administratif des enseignants :

- Gestion des commandes, des factures dans le cadre des marchés publics ;
- Gestion des inscriptions au pôle accueil ;
- Gestion des plannings, des chambrées, des intervenants ;
- Gestion des arrivées et des départs ;
- Gestion des accompagnants pour les enfants en difficulté.

20

En 2020, le coût d'un séjour en classe de neige était de 966 € par enfant. La participation familiale est de 150 € par enfant, ce qui représente 15,50 % du prix du séjour. La ville de Fos-sur-Mer prend à sa charge la différence.



## Mairie de Fos-sur-Mer

Direction de l'Éducation - service Scolaire  
Maison pour tous - 1<sup>er</sup> étage - avenue René Cassin  
04 42 47 70 37

### ■ Les activités physiques et sportives

Sur le temps scolaire, la ville de Fos-sur-Mer met à disposition des équipements et soutient l'action des professeurs des écoles dans leurs projets d'éducation physique et sportive par l'intervention d'un Éducateur territorial des activités physiques et sportives (Etaps).

Cette mise à disposition d'agents diplômés auprès des enfants des écoles élémentaires et maternelles permet de leur proposer une pratique de l'éducation physique et sportive dans des conditions favorisant des apprentissages de qualité.

Dans le temps extrascolaire, les enfants et jeunes fosséens, peuvent aussi fréquenter l'École municipale des sports. Ce dispositif permet la découverte des activités physiques et sportives, afin d'être en mesure de choisir une discipline sportive, en vue de pratiquer dans un club en compétition ou en loisir.

L'encadrement par des professionnels de l'activité physique et sportive vise à ce que les enfants puissent acquérir les habilités motrices élémentaires de base. À savoir: les jeux et sports collectifs, les jeux corporels, les activités gymniques, les activités aquatiques, les jeux d'opposition (sports de combat et sports de raquette), les activités de pleine nature.

## Mairie de Fos-sur-Mer

Direction des Sports  
Stade nautique - avenue René Cassin  
13270 Fos-sur-Mer  
04 86 17 72 27 / 04 86 17 72 28

### ■ Les études surveillées

Les inscriptions aux études surveillées sont prises directement à l'école par le directeur de l'Accueil collectif des mineurs (ACM).

Les études surveillées commencent fin septembre et se terminent 15 jours avant la fin de l'école. Prises en charge financièrement par la commune, elles sont sous la responsabilité de l'ACM, assurées par des enseignants volontaires.

Les enfants font leurs devoirs de 16h45 à 17h30. Les groupes sont constitués de 12 enfants maximum. Un créneau minimum est attribué par enfant et par semaine. Les enfants inscrits doivent rester toute la durée de l'étude et être préalablement inscrits à l'accueil de 16h30 à 17h30.

## ■ Le Coup de pouce et le club de langage

Le Coup de pouce clé et le CLA sont des dispositifs de prévention de l'échec précoce en lecture et langage. Ils ont pour objectif de permettre à des enfants de grande section et de CP de réussir leur apprentissage en lecture écriture, de leur faire découvrir le plaisir de lire et leur donner le goût de la lecture.

Destinées à faciliter l'apprentissage les activités ludiques, courtes et dynamiques, se déroulent dans une ambiance chaleureuse, où les enfants sont placés systématiquement en situation de réussite. Les séances sont conduites par des animateurs formés en étroite collaboration avec les enseignants de grande section et CP.

Ce dispositif est piloté par la médiathèque intercommunale, en partenariat avec l'Éducation nationale, la ville et l'association Coup de pouce clé et Club de langage.

Les parents sont pleinement associés à l'action. Ils contractent un certain nombre d'engagements: leur participation à une ou deux séances dans l'année, l'accompagnement quotidien de leur enfant à la maison, la fourniture d'un goûter.

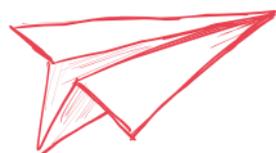
22

1 club compte: 5 enfants, 1 animateur, 1 coordonnateur (le directeur d'école ou l'enseignant de CP). Les séances durent 1h30, de 16h30 à 18h.

Ce dispositif est complètement gratuit pour les familles. Il démarre en fin de premier trimestre scolaire, avec une cérémonie d'ouverture lors de laquelle tous les partenaires signent le contrat d'engagement, et se termine mi-juin, avec une cérémonie où les enfants montrent à leurs parents les progrès obtenus durant l'année.

## ■ Le périscolaire

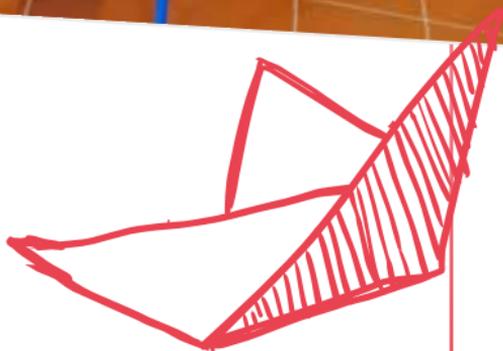
Déclarés au service départemental de la jeunesse et des sports (sdjes) tous les accueils du matin, de la pause méridienne et les accueils du soir sont des accueils à caractère éducatif, soumis à une réglementation en matière d'encadrement. On compte 1 adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans. Un projet



pédagogique en lien avec les objectifs définis par le projet éducatif de la ville et rédigé en tenant compte également des objectifs du projet d'école. Le directeur d'ACM est garant de ce projet et met en œuvre une organisation qui répond aux objectifs définis.

L'encadrement et l'organisation sont assurés par 5 directeurs d'Accueil collectif de mineurs, 5 adjoints pédagogiques, 20 animateurs titulaires de la FPT et des diplômés ou brevet requis, accompagnés par deux chefs de service. L'encadrement est renforcé par des animateurs vacataires.

Le personnel ATSEM, les agents d'entretien et ceux des BCD interviennent sur ces temps d'accueil.



## **Le périscolaire couvre trois temps de la vie de l'enfant :**

### **>> L'accueil du matin**

Cet accueil est assuré à partir de 7h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et soumis à des conditions d'accès. Le personnel d'encadrement propose des jeux, des activités au choix de l'enfant afin qu'il commence sa journée dans de bonnes conditions. Un jus de fruits et une compote sont proposés. L'accueil est échelonné jusqu'à 8h. À 8h20, les enfants sont confiés à l'Éducation nationale.

### **>> La pause méridienne**

Les enfants sont sous la responsabilité de l'ACM de midi à 13h50. Un à deux services repas sont assurés pour les maternelles qui sont récupérés dans les classes, l'appel est fait, les enfants passent aux toilettes, se rendent au réfectoire avec 1 adulte par table. Après le repas, les enfants de petite section passent aux toilettes puis vont à la sieste, les autres participent à des activités avec un retour au calme avant la reprise de la classe.

Deux services repas sont assurés pour les enfants à partir du Cp. L'appel des enfants est fait dans la classe par l'animateur. Des activités : jeux de cour, activités manuelles, jeux sportifs, informatique, lecture, danse, théâtre, chants... sont encadrées par l'équipe d'animateurs. Un retour au calme est fait pour les enfants afin qu'ils reprennent les cours dans les meilleures conditions pour rentrer dans les apprentissages.

### **>> L'accueil du soir**

Cet accueil est assuré de 16h30 à 17h30 avec possibilité de départ échelonné à partir de 16h40. Les enfants goûtent dans la cour en élémentaire et dans les classes en maternelle. Après le goûter, des activités sont proposées aux enfants encadrées par les animateurs.

Un accueil est mis en place de 17h30 à 18h et soumis à des conditions d'accès.

**24**

Afin que tous ces temps d'accueil répondent à l'objectif de « bien vivre ensemble », une charte du temps périscolaire est travaillée avec les enfants. Celle-ci définit des principes de fonctionnement collectif. Elle est signée par l'élève, son représentant légal et le directeur de l'ACM.

Le projet Passerelle, dispositif co-porté par les service Jeunesse et Animation, a pour but de créer une continuité éducative entre les différentes structures et faciliter la transition de l'enfance à l'adolescence. Encadrée par des animateurs cette activité s'adresse aux élèves de CM2.

# Les numéros utiles



## Les établissements scolaires

### ■ École maternelle Le Mazet

Rue du Mange Boue 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 71 79

### ■ École élémentaire Le Mazet

Rue du Mange Boue 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 71 78

### ■ École maternelle Michel Gérachios

Avenue Cantegrillet - 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 70 02

### ■ École élémentaire Michel Gérachios

Avenue Cantegrillet - 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 70 01  
[ce.0131914k@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.0131914k@ac-aix-marseille.fr)

### ■ École maternelle Marie Mauron

Chemin de la Croix - 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 70 05

### ■ École élémentaire Jean Giono

Chemin de la Croix - 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 70 07

### ■ École maternelle Jonquière

Boulevard de Mègle - 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 71 56

### ■ École élémentaire Joseph d'Arbaud

Chemin de la Croix - 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 71 55

### ■ École maternelle Gilbert Del Corso

Impasse des Pâturages, 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 70 95

### ■ École élémentaire Gilbert Del Corso

Impasse des Pâturages, 13270 Fos-sur-Mer  
04 42 47 70 96

## Services municipaux

### ■ Direction de l'Éducation

Jas de Gouin - avenue René Cassin  
13270 Fos-sur-Mer

Service Administration scolaire : 04 42 47 70 37

Service Vie scolaire : 04 42 47 71 52

Service Animation : 04 42 47 71 53

### ■ Service Pôle Accueil

Hôtel de ville - BP 5

Avenue René Cassin

13270 Fos-sur-Mer

04 42 47 71 91

*Pole.accueil@mairie-fos-sur-mer.fr*

### ■ Direction des Sports

Stade nautique - avenue René Cassin

13270 Fos-sur-Mer

04 42 11 30 72

### ■ Direction de la Restauration

Chemin de Phion

13270 Fos-sur-Mer

04 42 47 70 44

### ■ Centre communal d'action sociale

Service Santé prévention handicap

Maison de Fos - 75 chemin Fontaine de Guigue

13270 Fos-sur-Mer

04 42 47 71 11

## 26 Autres partenaires

### ■ Réseau de transport Ulyse

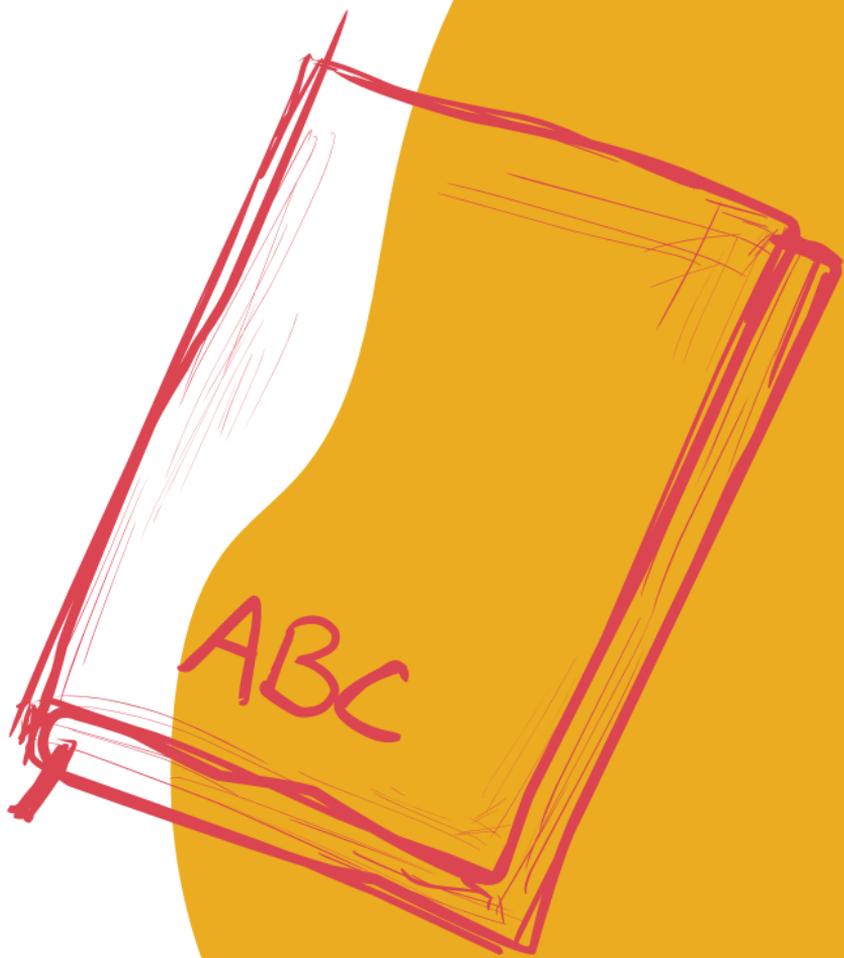
Rue des Écoles

13270 Fos-sur-Mer

04 42 77 07 07

*www.ulyssereseau.fr*





The logo for 'FOS mobile' is centered within a teal circle. The word 'FOS' is written in a bold, yellow, sans-serif font, while 'mobile' is in a white, cursive script font. The teal circle is set against a background of three overlapping, irregular shapes in yellow, red, and teal.

**FOS** mobile

Retrouvez toutes les informations  
et formulaires sur l'application.